

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 8 mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 28 février 2023

**Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :**

**Présents** : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE – Georges VELUIRE

**Procuration** : M. Richard BLETON à M. Georges VELUIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :**

- **DIA** :
  - Non usage du droit de préemption pour 6 DIA : 785 Route des Simards – 25 Impasse des Mauves – 15 Impasse du Dauphiné – AE 394 395 372 Les Grandes Epines Bénites – 4 Impasse du Dauphiné – 185 Impasse des Coquelicots.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023**

Votants : 19                      Pour : 19

**INSCRIPTIONS DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

**REMBOURSEMENT CAUTION – ARTICLE 165**

Afin de pouvoir procéder au remboursement d'une caution à une locataire de l'immeuble VALLON, il est proposé l'inscription de crédits pour un montant de 580 € à l'article 165.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** d'inscrire 580 € à l'article 165 avant le vote du budget primitif.

Votants : 19                      Pour : 19

## **OPERATION 252 TRAVERSÉE VILLAGE RD1**

Nous devons procéder au paiement de la situation n° 1 de l'étude préliminaire du Cabinet ARTER, il est proposé l'inscription de crédits pour un montant de 18 720 € à l'opération 252-2151.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** d'inscrire 18 720 € à l'opération 252-2151 avant le vote du budget primitif.

Votants : 19                      Pour : 19

### **SUBVENTION IME ST-UZE ADAPEI26**

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Nous avons reçu la demande de subvention de l'ADAPEI pour l'Institut Médico Educatif de St-Uze.

Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2022, soit 100 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADAPEI pour l'année 2023.

Votants : 19                      Pour : 19

### **VOYAGE REPUBLICAIN A PARIS CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS**

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'organisation par la Commune d'un voyage républicain à Paris du Conseil municipal enfants, les élus vont être amenés à s'acquitter de frais car il n'est pas possible pour certaines activités d'obtenir une facture.

Les activités concernées sont les suivantes : transport tgv, parking, métro, restauration, big bus, arc de triomphe, tour Eiffel, bateau mouche.

Visites gratuites : Elysée, Sénat, Invalides et Assemblée nationale.

Il est donc proposé de procéder au remboursement de ces frais aux élus sur la base des justificatifs de paiement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** le remboursement aux élus des frais dont ils auront fait l'avance dans l'impossibilité d'obtenir une facture pour les activités listées ci-dessus.

Votants : 19                      Pour : 19

## OFFRE SANTE COMMUNALE

Rapporteur : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver un partenariat pour l'offre santé communale avec l'assureur AXA. La mutuelle communale est une complémentaire santé qui est proposée aux St-Sorlinois à un tarif avantageux (une réduction de 25 % sur le coût AXA). Cette offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

Approuve le partenariat à intervenir avec l'assureur AXA pour la mutuelle communale.

Votants : 19                      Pour : 19

## CREATION POSTE AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à la réussite à un examen professionnel, un agent actuellement agent social peut être promu agent social principal 2<sup>ème</sup> classe. Afin de pouvoir le nommer dans ce grade nous devons créer un poste au 1<sup>er</sup> juin 2023 à raison de 35 heures hebdomadaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide** de créer un poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2023 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Votants : 19                      Pour : 19

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### AMÉNAGEMENT TRAVERSÉE DU VILLAGE

Le 14 mars le Cabinet ARTER revient pour une deuxième réunion de concertation avec les commerçants, artisans et associations. Rendez-vous à 18 h en mairie, ensuite visite dans le village des points stratégiques. Retour en mairie pour présentation des esquisses.

### DEFILÉ DU 19 MARS

Rendez-vous 10h45 sur la place de la mairie. Un arbre a été planté et une plaque commémorative installée.

## **MARCHÉ VENDREDI 10 MARS**

La buvette est tenue par la pétanque avec repas à emporter ou sur place. Tous les commerçants seront présents. La commerçante qui vend des bijoux va s'installer dans le local ex café-in (immeuble Montal) mi-mars : vente de bijoux, de pierres et soins énergétiques.

## **FEU CONTAINERS ROUTE DE CHÂTEAUNEUF**

Dimanche après-midi une personne a volontairement mis le feu. Cette dernière a été identifiée grâce à la caméra : une plainte a été déposée en gendarmerie.

## **OPERATION NETTOYONS LA NATURE**

L'opération qui devait se dérouler ce samedi est reportée vu les conditions météo annoncées.

## **INAUGURATION PARC – PARKING – BMX**

3 juin à 16h30.

## **COMMISSION ASSOCIATIONS**

Réunion ce lundi avec les associations pour validation du règlement d'utilisation des salles et terrains sportifs. Remise des conventions à signer et à retourner dans les 15 jours.

## **DIGUES**

La Communauté de communes accompagnée du bureau d'études et de la Commune doit rencontrer les propriétaires des 6 biens qui sont en dehors de la protection des digues.

## **PLU**

Organisation prochainement d'une réunion de la commission urbanisme pour validation du projet d'aménagement de Bellangeon.

## **CLASSE ULIS**

Les parents d'élèves manifestent car la coordinatrice ULIS n'est pas remplacée depuis le mois de janvier.

La Commune s'est rapprochée de l'académie :

- La personne qui devait assurer le remplacement a refusé le poste car ce dernier était trop éloigné de son domicile.
- Actuellement l'académie n'a pas de personne compétente pour ce genre de poste mais s'occupe prioritairement de notre cas.

Actuellement les enfants sont répartis dans les différentes classes, pour ces derniers c'est compliqué, ils ne veulent plus venir à l'école.

## **MAISON DE SANTÉ**

La Commune est toujours à la recherche de médecins. C'est compliqué car la Commune n'est pas considérée être située dans un désert médical.

Le gros handicap est que le médecin actuel n'est pas maître de stage et que les jeunes médecins ne s'installeront pas tant qu'il n'y aura pas de maître de stage.

Tous les locaux sont occupés.

Installation d'une sophrologue mi-mars.

